

hypothèque, à acquitter ses impôts et à élever ses enfants. Qu'on songe à ce que représentera pour ce cultivateur une somme additionnelle de \$440 par année dont pas une parcelle ne pourra lui être enlevée.

Je suis en faveur de ces allocations. Je suis en faveur d'une mesure comme celle-ci qui envisage froidement la réalité. Que nous le voulions ou non, il existe au pays des gens qui, par suite de leurs facultés intellectuelles, de la richesse de leurs familles ou peut-être de leur égoïsme, s'approprient beaucoup plus que leur juste part du revenu national. Il y a également des sociétés commerciales qui, grâce au monopole qu'elles exercent, aux brevets qu'elles détiennent, aux procédés injustes qu'elles emploient, etc., s'approprient, sous forme de bénéfices, une part du revenu national beaucoup plus considérable que celle à laquelle elles auraient droit. Il résulte de tout cela que nombre de Canadiens,—et on a pu le constater facilement pendant la crise économique,—ne touchent qu'un faible revenu et n'ont pas assez d'argent pour vivre.

M. HOMUTH: L'honorable député est partisan du Gouvernement; pourquoi l'a-t-il toléré?

M. CLEAVER: Si l'honorable député m'avait fait l'honneur d'écouter un peu mes discours au lieu de se permettre ce genre d'interruption...

M. HOMUTH: J'ai écouté.

L'hon. M. ST-LAURENT: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement. Est-ce que vos décisions doivent être respectées?

M. HOMUTH: Le ministre de la Justice n'a pas à m'enseigner le Règlement de la Chambre. Je le connais beaucoup mieux que lui, car je fais partie de la Chambre depuis plus longtemps.

L'hon. M. ST-LAURENT: L'attitude de l'honorable député ne le prouve guère.

M. L'ORATEUR: J'ai déjà signalé que l'honorable député a continué d'interrompre l'honorable député qui a la parole. J'espère que je n'aurai pas à y revenir.

M. CLEAVER: Si l'honorable député veut se reporter, par exemple, à un discours que je prononçais à la Chambre il n'y a pas très longtemps, il y trouvera d'autres renseignements. Sait-il qu'un millier de dollars convertis en actions de l'Imperial Oil en 1914, rapportaient au moment où j'ai prononcé ce discours des dividendes de \$1,600 par année?

M. HOMUTH: Oui, je le sais.

M. CLEAVER: Entre 1914 et la date de mon discours ces actions avaient été fractionnées à raison de soixante-douze pour une.

Ce fait illustre la remarque que je formulais il y a un instant et que l'honorable député a mise en doute, savoir qu'il y a au pays des particuliers habiles, des sociétés qui accaparent plus que leur part du revenu national au point de ne pas laisser à celui dont le revenu est faible de quoi nourrir, vêtir et loger convenablement sa famille. Cette mesure répond à cet état de choses.

Cette guerre nous a beaucoup appris, entre autres choses que la répartition du revenu entre les citoyens est des plus importante particulièrement en temps de guerre. Si l'on déduit du revenu national du Canada qui s'élevait l'an dernier à 8.8 milliards de dollars, les 2.7 milliards perçus en impôts et les 3 milliards ou presque, souscrits en obligations de la victoire, le solde du revenu national laissé dans les goussets de la population canadienne représente un peu plus que la totalité du revenu national au stade le plus aigu de la crise. Et cependant au Canada une prospérité raisonnable semble régner. Les gens des paliers les moins élevés de l'impôt sur le revenu se tirent bien d'affaires; ils gagnent de bons salaires. Le pays semble raisonnablement prospère; mais durant les années trente alors que le revenu net était à peine plus élevé que le revenu net de 1943, que constatons nous? Des milliers de personnes n'ont pas de travail, sont dans la misère; les familles vivent de secours, et le reste. La seule différence que je puisse voir c'est qu'à la suite de nos mesures fiscales, de la taxation des surplus de bénéfices, de l'impôt sur le revenu des paliers élevés en descendant, et de toutes ces choses,—nous avons effectué une répartition plus équitable du revenu national en temps de guerre. C'est pour cette raison que nous semblons raisonnablement prospères aujourd'hui, tandis que pendant la crise, avec un revenu national un peu plus élevé, nous traversions une période très difficile, et des milliers de nos gens se trouvaient dans une situation aussi déplorable, sinon plus que celle qui découle de la guerre.

Pour ces raisons, je donnerai un conseil au Gouvernement. J'aimerais que le Gouvernement ne fasse pas les choses à moitié et qu'il perçoive, sous forme de taxation des surplus de bénéfices, l'argent requis pour payer les allocations familiales. Je ne dis pas que la loi sur la taxation des surplus de bénéfices, qui est une mesure de guerre, devrait être maintenue sous sa forme actuelle, mais je pense qu'on devrait la réviser et la mettre au point en tant que mesure du temps de paix, et j'affecterais les fonds obtenus des grosses compagnies et des autres en vertu de la loi sur la taxation des surplus de bénéfices au paiement des allocations familiales, de sorte que nous saurions que nous faisons